
DIALOGUE

Incrédulité

C'est avec un mélange de stupeur et d'incrédulité que je prends connaissance de l'article du 13 juin intitulé « Il se bat contre ses conditions de détention — Hyver fait la grève. »

Après avoir rappelé la rocambolesque épopée de la libération manquée de M. Hyver et avoir mentionné en passant qu'il paye les conséquences d'un fait imputable à autrui, ce qui ne semble pas gêner grand monde, « La Suisse » évoque le régime des visites réservé à ce condamné.

On brûle de connaître ces mystérieux « témoins » qui voudraient nous faire croire que M. Hyver n'a pu recevoir la visite de sa mère, ce qui est effectivement faux ! Je m'inclinerai, rassurez-vous, devant la sacro-sainte protection des sources qui rend, on le constate une fois de plus, de telles fantaisies possibles.

Quant aux autorisations de visite librement distribuées, je ne demanderais sincèrement qu'à y croire... Le 26 mai, j'adressai une demande de parler au service d'application des peines et des mesures, requête que je confirmai par écrit le 29 mai. Quand bien-même je me rappelle régulièrement au bon souvenir de cette autorité, je me heurte à un refus de statuer qui ressemble furieusement au déni de justice formel évoqué dans maints traités de droit constitutionnel. Après m'avoir engagée plusieurs fois à retéléphoner on m'a promis une réponse écrite, qu'à l'heure actuelle, j'attends toujours !

Yvonne BERCHER
Genève